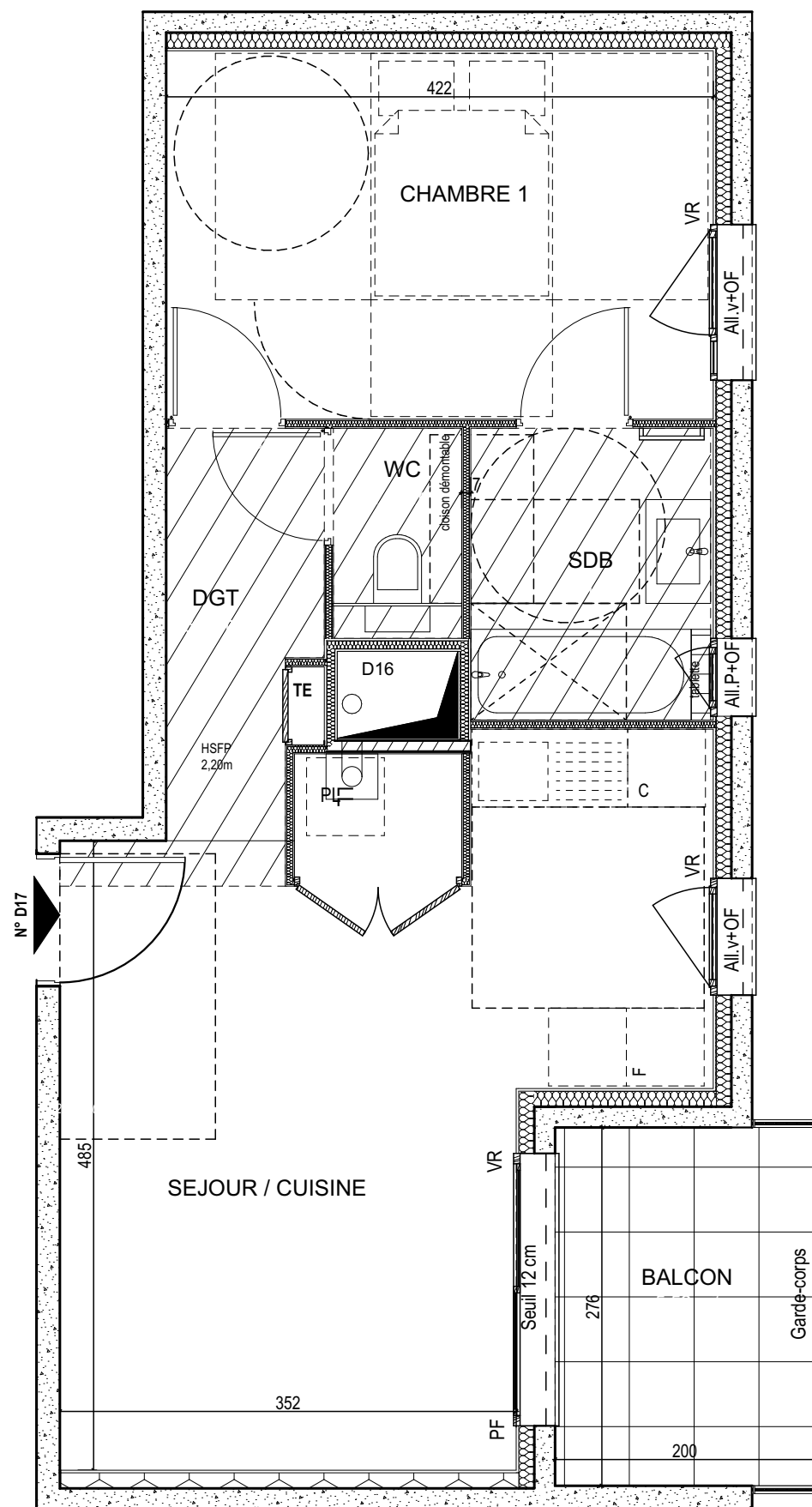
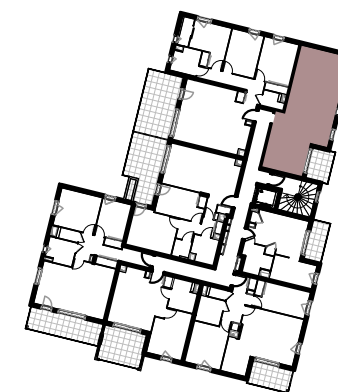




NOTA :

- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
- Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.



Bâtiment-D

Appartement 2 Pièces

R+1

APPARTEMENT D17	
Nom	Surface
CHAMBRE 1	11,98
DGT	3,46
SDB	4,21
SEJOUR / CUISINE	22,41
WC	1,34
SURFACE HABITABLE	43,40 m²
BALCON	5,52
SURFACE ANNEXE	5.52 m²
Légende :	
LL. LAVE-LINGE	All. V. Allège vitrée
LV. LAVE-VAISSELLE	All. P. Allège pleine
C. BLOC CUISSON	PF Porte Fenêtre
FR. REFRIGERATEUR	OF Ouvrant à la française
TE TABLEAU ELECTRIQUE (GAINÉ TECHN. LOGEMENT)	□ □ □ Faux-plafond, Soffite
	□ □ □ Cloison démontable

NOTA :
Les côtes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de la construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportés sur les plans. L'aménagement des cuisines est donné à titre indicatif. Seul les plans déposés au rang de minutes du notaire font foi.

DATE : 20.01.2022

INDICE